

AVIS N° 033 - 2020 / BRVM / DG

Horaires de cotation à partir du 27 mars 2020

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que, relativement aux mesures d'urgence prises par certains Etats de l'UEMOA, dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19), les séances de cotation, à partir du vendredi 27 mars 2020, se dérouleront de la manière suivante :

| Phases | Horaires (UTC*) |
|--|---------------------------|
| Pré-ouverture | 9 h 00 min à 9 h 30 min |
| Fixing d'ouverture | 9 h 30 min |
| Négociation en continu | 9 h 30 min à 13 h 00 min |
| Pré-clôture | 13 h 00 min à 13 h 30 min |
| Fixing de clôture | 13 h 30 min |
| Négociation au dernier cours | 13 h 30 min à 14 h 00 min |
| Fermeture et officialisation du marché | 14 h 00 min |

* Temps Universel Coordonné / Coordinated Universal Time

Ces différents horaires sont assortis d'une période aléatoire de +/- 60 secondes.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 26 mars 2020

Le Directeur Général



Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE

